



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2026 À 18H00

Nombre membres élus : 23

Nombre membres élus en exercice : 23

Présents : 15

Représentés : 05

Votants : 20

Absents : 03

Date de la convocation :

2 juillet 2026

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'envoi en

Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;

Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;

Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Stéphanie LAHURE, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE, Grégory BORTOLATO, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Rémi PIET donne procuration à Gilbert DODOGARAY, Sophie DAGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Christophe BOURDIEU donne procuration à Antoine VIGNAUD, Delphine MALVOISIN donne procuration à Alain ARTIERE, Eléonore LAPORTA donne procuration à Romain RITOU

ABSENT(S) : Sylvie FRADIN, Sébastien BROUSTET, Leïla LEGLISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas MUZOTTE

DÉLIBÉRATION N° 064 07 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation par M. Le Maire

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 015 04 2023 du 7 avril 2023, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat ;

Vu la délibération n° 004 03 2026 du 21 mars 2026, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat ;

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes, prises par M. Le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Conventions de prêt :

- Décision n° 2026-019 : Prêt de la salle du Presbytère le 7 mars 2026
- Décision n° 2026-020 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 8 mars 2026
- Décision n° 2026-021 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 12 mars 2026
- Décision n° 2026-022 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 14 mars 2026
- Décision n° 2026-023 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 21 mars 2026
- Décision n° 2026-024 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 27 mars 2026
- Décision n° 2026-025 : Prêt de la salle du Presbytère le 28 mars 2026
- Décision n° 2026-026 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 29 mars 2026
- Décision n° 2026-027 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 4 avril 2026
- Décision n° 2026-028 : Prêt de la salle du Presbytère le 11 avril 2026
- Décision n° 2026-029 : Prêt de la salle du Presbytère le 18 avril 2026
- Décision n° 2026-030 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 18 avril 2026
- Décision n° 2026-031 : Prêt de la salle de l'Espace des 2 Rives le 9 mai 2026
- Décision n° 2026-032 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 16 mai 2026
- Décision n° 2026-033 : Prêt de la salle du Presbytère le 16 mai 2026
- Décision n° 2026-034 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 31 mai 2026

Baux communaux :

- Décision n° 2026-016 : Avenant bail logement 54 rue St Exupéry, 2^{ème} étage, appt. 4 (du 1/4/26 au 31/3/27)
- Décision n° 2026-017 : bail logement 54 rue St Exupéry, 1^{er} étage, appt. 1 (du 6/3 au 6/6/26)

- Décision n° 2026-018 : bail logement 54 rue St Exupéry, 1^{er} étage, appt. 1 (du 7/6 au 6/9/26)

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par M. Le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 8 juillet 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

Le Secrétaire de séance,
Nicolas MUZOTTE

